

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE LIGUE AQUITAINE – LIMOUSIN- POITOU – CHARENTES DE VOILE Commission Régionale d'Arbitrage

NOM DU CLUB: Club Nautique Rochefortais - N° 17019

LOCALISATION

Charente - Port Neuf

DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE

SELECTIVE DE LIGUE N°1/2016-2017

DATE

25 septembre 2016

AVIS DE COURSE - SERIES : dériveurs doubles et solitaires

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. REGLES:

- 1.1. La régate sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2013 2016.
- 1.2. Les prescriptions de la Fédération Française de Voile.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte aux séries : 420 / Laser / RS Féva / Optimist / IND Les bateaux admis doivent s'inscrire en complétant le formulaire joint.

3. DROITS A PAYER

Droits d'inscription (maximum) du 1^{er} SEPTEMBRE 2015 au 31 Août 2016 : **7,00 € par coureur et par journée,** CATAMARANS : **14 €** - OPTIMIST : **7 €** - SOLITAIRES - WINDSURF : **7 €** - Double : **14 €**

4. PROGRAMME PROVISOIRE

Date	Inscription	Fin des inscriptions	1 ^{er} signal d'avertissement	Marée	
25/09/16	9h00	10h00	11h00	47	COEF
	h	h	h	ВМ	5h21
	h	h	h	PM	12h58
	h	h	h	ВМ	18h07
	h	h	h	PM	

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles sur place lors de la confirmation des inscriptions.

6. SITUATION DU PLAN D'EAU

PORT Neuf - Charente

7. LES PARCOURS

Les parcours seront définis par les annexes aux instructions de course.

8. SYSTEME DE PENALITE

Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'une pénalité de rotation d'un seul tour, comprenant un virement de bord et un empannage, est exigée. La règle B4 des R.C.V s'applique pour les Windsurfs. L'annexe P s'appliquera.

9. CLASSEMENT

La règle 90.3, l'annexe A pour tous les supports, et l'annexe B8.8 pour les Windsurf des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

10. INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription, les licences F.F.V. valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs. Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.